

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR  
ET SECONDAIRE SPECIALISE DE LA REPUBLIQUE  
D'OUZBEKISTAN**

**UNIVERSITE DES LANGUES DU MONDE**

**CHAIRE DE LA THEORIE ET DE LA PRATIQUE DE LA  
LANGUE FRANÇAISE**

**Mustafin Timour**

**EXPOSE**

**LES PARTIES DU DISCOURS PENDANT LA PERIODE ANCIENNE**

**Tachkent - 2015**

## TABLE DE MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE I. LE NOM L'ARTICLE DE LA PERIODE ANCIENNE</b>	
1.1. Le nom en ancien français.....	5
1.2. L'article de la période ancienne.....	9
<b>CHAPITRE II. L'ADJECTIF, LE PRONOM, LE VERBE.</b>	
2.1. L'adjectif en ancien français.....	15
2.2. Le pronom de la période encienne.....	24
2.3. Le verbe en ancien français.....	25
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>32</b>

## INTRODUCTION

Il est incontestable que le français parlé de nos jours n'est plus le même qu'il y a cinquante ans, au début du siècle, et diffère beaucoup de la langue parlée en France il y a cent ans, bien que la communauté linguistique ne s'en aperçoive pas : «D'une génération à l'autre, dit M. Cohen , les hommes ont le sentiment qu'ils continuent à parler la même langue, dont ils se servent entre eux dans le groupe où ils vivent... »

En effet, pour la génération d'A. Pouchkine, la langue de G. Derjavine ou d'A. Radichtchev n'était point archaïque, parce que les années qui les séparaient ne formaient qu'un petit laps de temps insuffisant pour saisir le mouvement de la langue, serait-ce même celui d'une langue littéraire. Au début du XIXe siècle les différences linguistiques apparaissaient plutôt comme divergences de style, mais ce qui apparaît comme divergence de style à une époque, devient norme ou se perd à l'époque suivante. Ainsi la différence des langues parlées dans la même société linguistique ne se fait-elle voir qu'au cours des siècles. Pour nous, les formes et les mots empruntés par A. Pouchkine dans le vieux slave sont de belles trouvailles stylistiques. Nous les comprenons et apprécions bien, tandis que les tournures et les emplois archaïques chez ses prédécesseurs rendent souvent difficile et peu compréhensible la lecture. Ceci veut dire que la langue de Pouchkine est pour nous la langue moderne, tandis que celle de Derjavine ou de ses contemporains représente le XVIIIe siècle. Ce qui pouvait être imperceptible pour les sujets parlants au début du XIXe siècle, ne l'est plus à la fin du XXe siècle.

**L'actualité de notre travail est** que plus on remonte dans les siècles, plus on voit de particularités qui ne peuvent pas être interprétées uniquement du point de vue stylistique. Les textes russes du XVIIe, du XVIe siècles reflètent l'usage qui témoigne contre l'homogénéité de la langue.

Cette opinion est encore justifiée lorsqu'on se reporte aux siècles précédents. On trouvera les mots dont le sens sera vague ou ne sera jamais déchiffré, sinon par

des spécialistes ; on se heurtera à des formes et à des tournures qui n'existent plus ; on apercevra des signes d'une prononciation différente.

Le même état de choses se présente lorsque nous prenons connaissance d'un vieux texte français. Comparons, par exemple, un extrait de la Chanson de Roland monument du XI<sup>e</sup> siècle avec sa traduction en français moderne faite par Joseph Bedier.

**Le but et la tâche de notre travail** est l'analyse comparative des deux textes fait voir que la plupart des mots sont les mêmes en ancien français qu'en français moderne. Nous reconnaissons, malgré l'orthographe qui «déforme» le mot sonnez en sunez, votre en vostre, qui en ki, retourneront en retournerunt, répond en respunt, etc. Avec cela, nous trouvons en ancien français des mots dont la forme diffère beaucoup de la forme moderne, par exemple, cumpainz, as porz, ço, li, seit, mi parent, jo, colps, cil d'Espaignè, et la comparaison de ces mots avec les mots correspondants du texte moderne nous fait comprendre que les changements subis par les mots en question ont touché non seulement leur graphie mais aussi leur prononciation et leur morphologie. Le vieux texte contient également des mots qui ne sont pas conservés jusqu'à nos jours, tels sont orrat, plevis, ferrai, vassalment, guarant. La construction des propositions diffère considérablement de celle du texte moderne.

**Le matériel de notre recherche** est basé sur les informations tirés des oeuvres scientifiques, les sources de l'internet et d'autres.

**La structure et le volume de notre travail de fin d'année** se compose de l'introduction, de deux chapitres, de la conclusion et de la liste des littératures utilisées.

**Dans le premier chapitre** nous avons analysé le nom et l'article en ancien français.

La morphologie et la syntaxe historiques, par l'analyse du développement des catégories grammaticales, expliquent, elles aussi, les particularités du système grammatical du français, constatant certaines tendances du fonctionnement et de l'évolution de la langue. On comprendra mieux, par exemple, l'emploi fréquent du

pronom indéfini on qui remplace souvent en français moderne les pronoms personnels préverbaux, si on considère ce phénomène dans le cadre des tendances analytiques et de la déchéance de la flexion verbale. L'étude historique du nom en français explique l'emploi obligatoire de l'article devenu forme du nom et le rôle des prépositions dans le système du nom. L'étude de la syntaxe historique du français montre la genèse de la structure des syntagmes, des propositions et des phrases modernes et permet de saisir la valeur grammaticale et stylistique de l'ordre de mots. Enfin, tous les archaïsmes dans la formation ou l'emploi des mots et des constructions trouvent leur explication dans la grammaire historique.

Un examen attentif des significations lexicales en système permet d'établir les lois générales de la sémantique (sémaciologie) que R. Boudagov a formulées dans son ouvrage. L'étude des tendances dans le développement du vocabulaire des différentes langues romanes y contribue aussi largement.

Ces lois sont les suivantes :

- 1) la valeur d'un mot dépend de celle des mots avoisinants ;
- 2) la valeur d'un mot dépend de ses fonctions dans le système lexical et vice versa ;
- 3) le lexique connaît des tendances différentielles ;
- 4) le lexique connaît des tendances intégrales. La troisième et la quatrième lois, contradictoires à première vue, se complètent réciproquement tout en contribuant au perfectionnement des possibilités communicatives et expressives de la langue.

**Dans le deuxième chapitre nous avons analysé L'adjectif en ancien français, le pronom de la période ancienne et le verbe en ancien français.**

Les résultats de nos recherches sont reflétés à la conclusion.

# CHAPITRE I

## LE NOM ET L'ARTICLE DE LA PERIODE ANCIENNE

### 1.1. LE NOM

Il n'y a que l'étude étymologique qui puisse la rapprocher du latin et encore faut-il tenir compte de l'influence du substrat et du superstrat. Même les formes et les valeurs héritées du latin ont subi des transformations tellement importantes qu'il est difficile sinon impossible de rapprocher l'AF du latin. Nous sommes en présence d'une nouvelle structure grammaticale bien qu'elle soit du type synthétique comme le latin. C'est que la synthèse a des marques souvent différentes de celles du latin et qu'elle fait largement place à l'analyse.

**Formes et valeurs** Formes. Le nom possède trois catégories grammaticales: le genre, le nombre et le cas. Il existe deux genres, le masculin et le féminin, dont le dernier est le plus souvent marqué d'un -e (balle, date, espee). Cependant, comme il se trouve que plusieurs mots du masculin finissent aussi en -e (pedre, arbre, ventre) et que, d'autre part, certains mots du féminin n'ont pas -e à la fin (suer, flour), la terminaison -e n'est pas forcément la marque du féminin, bien qu'une tendance à le faire régisse le français tout au long de son histoire. Il arrive donc aux noms masculins se terminant en -e de changer de genre. Ainsi; les noms qui suivent peuvent être féminins au XII<sup>e</sup> s.: comté(e) comitatu (cf. la forme féminine de l'adjectif dans le nom propre Franche-Compté,) duchié, dtichée ducatu, eveschié(e), etc. Certains attribuent cette confusion de genres à l'analogie avec les noms féminins provenant des substantifs à suffixe -tate (clarté < claritate). Il se perat que les deux causes soient en jeu. Toutefois, comme le même passage qui se produit aux époques ultérieures atteint uniquement les noms en -e (sans suffixe), il faut en conclure qu'il s'agit d'une désinsaisce à valeur grammaticale . La règle de la formation du féminin dans les adjectifs en est une preuve également .Le nom français connaît deux nombres: le singulier et le pluriel. Les noms masculins connaissent trois types de déclinaison présentant une répartition des substantifs toute différente de celle du latin. Le premier groupe est le plus régulier en ce sens

qu'il incarne la déclinaison type du masculin, opposant les deux cas au singulier et au pluriel: cas sujet à flexion -s au cas régime à flexion zéro au singulier; cas sujet à flexion zéro et cas régime à flexion -s au pluriel: sing. murs — mur, pl. mur — murs. Le fait qu'une même forme revêt deux valeurs dans le cadre d'un paradigme, soit murs<sup>1</sup>, accentue le caractère caduc de la déclinaison. L'indigence de l'opposition casuelle est atténuée par intervention d'une forme nouvelle, le futur article. Préposé au nom, l'article sert à préciser la valeur de la flexion. Sujet Sing. li murs — Pl. li mur

Régime Sing. le mur — Pl. les murs<sup>1</sup>

La fonction d'une forme sans article, ce qui est fréquent en AF, est déterminée par le contexte vu la coïncidence des flexions. Le deuxième groupe comprend les noms en -e à flexion zéro au singulier (< le nominatif latin asigmatique): li pere — le pere. Au pluriel c'est le cas régime qui est marqué: li pere — les peres. Le cas sujet ne distingue donc pas le singulier et le pluriel. L'ancien français fait un certain effort pour régulariser la déclinaison. C'est ainsi qu'au XII s. les noms masculins en -e reçoivent par analogie ou „contrainte de système" la flexion -s au cas sujet du singulier: pedres (peres). Ex. Li empereres s'en vait desuz un pin. (Rol.) Le troisième groupe présente plusieurs variétés de noms qui possèdent néanmoins tous une caractéristique commune: le cas sujet singulier est opposé à tous les autres.

Quant à la désinence du cas sujet singulier, tantôt c'est un s (forme sigmatique), tantôt c'est zéro de désinence (forme asigmatique). Ces noms proviennent des substantifs de la troisième déclinaison latine qui renfermait des imparisyllabiques à accentuation soit fixe soit mobile (cômes, cômitis; imperâtor, imperatôris). Voici quelques exemples types de la déclinaison des noms du troisième groupe:

S. li gars — li garçon      li ber — li baron

R. le garçon — les garçons le baron — les barons

S. li chantre — li chantour

---

<sup>1</sup> Cohen M. Histoire d'une langue; le français. P., 1967, p. 107.

R. le chantour — les chantours

S. li cuens—li conte      li om—li ome

R. le conte—les contes l'ome—les omes

La 3e déclinaison est archaïque, elle ne s'enrichit pas en AF, à part quelques noms propres d'origine germanique qui sont visiblement de provenance ancienne, connus en gallo-roman: Guenes — Guenelon, Charles — Charlon, etc.

A la suite des modifications phonétiques que subit le mot, la constitution morphologique du nom tellement nette en latin devient obscure en AF, le radical et la désinence ne sont plus délimités. Cf. comes — comitem (lat.) et cuens — conte (AF)<sup>2</sup>. Désormais, les cas opposés de cette déclinaison présentent plutôt des mots différents et non plus deux formes d'un même nom, ce qui précipite la décadence du système casuel. Le développement ultérieur de quelques-uns de ces noms en est la preuve: on — homme, pâtre — pasteur, copain — compagnon, gars — garçon, etc. La fusion du radical et de la désinence est due à une autre cause aussi, et notamment à l'amuïssement de la consonne finale du radical devant la désinence -s du cas sujet singulier (loi de la réduction des groupes consonantiques); jors — jorn, dras — drap, cers — cerf, chars— charn, cors — corn, fiz — fil, sans — sanc, ivers — ibern, bues — buef, etc.

Il se forme d'autres divergences entre les formes d'un même nom à la suite de la vocalisation de l devant -s et de l'affrication du groupe (s)ts > z: cheveus — chevel, travaus — travail-, venz — vent, oz — ost, paz — past (sing. cas sujet — cas régime), mont — monz (sing.— pl. au féminin), etc. Les deux dernières particularités caractérisent les noms du 1er et du 3er groupes et quelques rares noms féminins, pat ex.: nés — nef.

A part les trois groupes déclinables présentés ci-dessus, il existe un grand nombre de noms masculins indéclinables, ce sont les mots à radical sigmatique: li cors, li braz, li nés, li vis, etc. A la différence des noms masculins, les noms

---

<sup>2</sup> A) Sigmatique, d'après le nom de la lettre grecque «sigma»; asigmatique — dépourvu de la flexion -s.

féminins sont indéclinables à quelques rares exceptions près. Il n'y a que deux groupes de mots qui opposent les deux cas au singulier, le pluriel ayant gardé une seule forme, celle du cas régime à la désinence -s. Ce sont les formes en -e/ain dont font partie quelques rares noms communs (none— nonain, ante — antain) et plusieurs noms propres —Bertain, Eve — Evain) qui sont d'origine germanique. Le deuxième groupe renferme quelques noms de la troisième déclinaison latine (suer — sorour, flours — flour, nés — nef, faims — faim).<sup>3</sup>

Depuis la fin du XIe s., il arrive au cas régime d'assumer les fonctions du cas sujet en tant que sujet, apposition, apostrophe, attribut. Par ex.: „Seignurs barons", dist li emperere Caries-, Li quens Rollant i vint-, Li reis Marsilie m'ad tramis ses messages; Olivier est desur un pui muntet. (Rol.) Petit à petit, la forme du cas régime en se généralisant va évincer la forme du cas sujet.

---

<sup>3</sup> Катагощина Н.А. и др. История французского языка. М., 1976, с. 80—85.

## 1.2. L'ARTICLE

*Formes.* L'article défini provient du pronom démonstratif ille ( illi par analogie avec qui), ilia accompagnant le substantif pour le déterminer et formant avec celui-ci une unité phonétique. Préposé au nom, le pronom réduit la première syllabe: ilia-la, illi>li, etc.

L'article du masculin est riche en formes. A part les différentes formes casuelles qu'il possède au singulier et au pluriel, il existe plusieurs articles contractés dont quelques-uns que le français moderne ne connaît plus et, notamment, ou, el, es.

### Article défini

Cas	Nombre	
	Singulier	Pluriel
Sujet	Li	
Régime	lo > le, l'	les

### Article contracté

Singulier	Pluriel
del> du (< de+le) al > au (< a + le) el. enl, ou (< en+le)	des (< de+les) as > aux (< a+les) es (< en-j-les)

Voici des exemples sur l'emploi de l'article contracté: — enz enl fou lo getterent com arde tost. (Eul.) — Bons fut li secles al tens ancienur. (Alexis) Que to fussedamedelmont. (Adam)—Ce fu el tens d'esté. (Auc.)— Li jorz fu devisez quant il se recueilleroient es nés et es vaisiaus. (Vill.)

L'article du féminin n'a que deux formes, tout comme dans le nom, opposant le singulier au pluriel: la (l')— les. Au pluriel il a les mêmes formes contractées que l'article masculin. Dans quelques dialectes, tels le picard, le wallon, le lorrain et le bourguignon le cas sujet singulier a une même forme pour les deux genres: li. Le

wallon possède aussi une seule forme pour le cas régime: le. Le lorrain et le bourguignon ont une même forme pour le cas régime masculin — lo(u) et des formes différentes pour le féminin: en lorrain c'est la qui est supplanté plus tard par /(/, en bourguignon )

Valeur de l'article défini. Les valeurs et l'usage de l'article défini sont dus à l'action de plusieurs facteurs, et, notamment, de son sens étymologique, de l'espèce du nom, de sa fonction syntaxique, et, finalement, des mots déterminant le nom en question.

De par son sens démonstratif primaire, le ( ille) sert en AF à désigner un objet concret, à individualiser (cet objet-l'objet en question, bien déterminé). La première fonction de l'article est donc la fonction d'individualiser. Ceci explique qu'il se combine avec les noms concrets, tandis que les noms abstraits et collectifs ne reçoivent pas l'article en AF. D'autre part, pris dans le sens généralisant, tout substantif se passe d'article, c. à. d. qu'il a l'article zéro.

L'AF traduit donc différentes valeurs grammaticales du nom concret à l'aide des formes suivantes:

1) Valeur démonstrative, étymologique — li, lela, les: [...] et li naviles vint pardedenz le port des ci que endroit els ; et ce fu près del chief del port. (Vill.)

Le FM garde quantité de locutions adverbiales avec l'article défini à valeur démonstrative, par ex., de la sorte, à l'instant, pour le coup, etc.

Suivi du cas régime l'article défini assume parfois la fonction d'un pronom démonstratif: Al tens Noé et al tens Abraam Et al David (= en celui de). (Alexis) Je n'i vi cotes brodees ne les (= celles du) le roi ne les (= celles d') autrui. (Joinville)

2) Valeur individualisante ou d'individualisation déterminée — li, le, la, les: Li reis Marsilie m'ad tramis ses messages. (Rol.)

Valterne et la tere de Fine. (Rol.) Varis out [les oilz] e mult fier lu visage, Gent out le cors e les costez out larges. (Rol.)

3) Valeur d'individualisation indéterminée, rendue en FM par l'article indéfini est marquée en AF par l'article zéro (dans les phrases affirmatives, interrogatives

et négatives): E! reis celestes, par ton cumandement Amfant nus done ki seit a tun talent. (Alexis)

Cunseil d'orguill n'est dreiz que a plus munt. (Rol.) [...] si prist dras de lit. (Auc.)

4) Valeur généralisante, ce qui est souvent propre aux noms au pluriel et à deux ou plusieurs noms réunis — article zéro; se taisent Franceis. (Rol.) Messe e matines ad li reis escultet. (Rol.) Cuntre païens fut tuz tens campiuns. (Rol.)

*L'article indéfini.* Les formes uns, une fonctionnent, dans la plupart des cas, comme adjectif numéral ou indéfini: — puis en mururent en un jur. (Marie) Une femme se seeit ja devant sun us. (Marie) Chascuns partout une branche d'olive. (Rol.) La valeur d'individualisation indéterminée ne s'est pas encore constituée dans l'article indéfini; elle est marquée par l'article zéro. C'est pourquoi les noms précédés d'un adjectif sont dépourvus d'article: par mult grant cuntencun. (Rol.) Et li rois vient a si grant ost (Yvain) L. Foulet a raison de dire; du point de vue de la vieille langue, l'article indéfini ne mérite guère son nom<sup>4</sup>. Cependant, au sein même de cette langue, on rencontre les premiers indices de la future valeur de l'indéfini dans les formes uns, une: Rolant ferit en une perre bise. (Rol.) Desuz un pin i est alet curant. (Rol.) Ces formes sont rares en AF.

En attendant, l'AF utilise fréquemment les adverbes de quantité molt, poi, assez, plus, etc. qu'il construit avec la préposition de. Cet usage contribue à l'extension des fonctions de la préposition qui se combine aisément avec l'article défini, le possessif et le démonstratif. L'acception primaire de ces combinaisons est de marquer une fraction déterminée d'une quantité bien déterminée: Sin deit hum perdre e del quir e del pëil (Rol.) (= de sa peau et de son poil). Chascunsdel sanc grant masse i pert. (Erec) (= de son sang). La valeur de l'article partitif à ses débuts est donc différente de celle du FM; cette valeur s'appuie sur le sens de l'article défini qui se combine avec la préposition de. Il faut noter toutefois les différences d'emploi des noms précédés, d'une part, de l'article défini et, d'autre part, de l'article avec préposition de. Si l'article défini s'emploie, en premier lieu, devant les noms en fonction sujet, la construction partitive apparaît au début, de par son sens, avec le cas régime des noms de matière: De l'ewe, bele, me bailliez. (Tristan)

Les œuvres dramatiques du XIII<sup>e</sup> s. comportent quelques exemples de l'emploi partitif qui ne figure pas, par contre, dans la littérature courtoise. L. Foulet en tire une conclusion qui nous paraît vraisemblable: l'article partitif au sens moderne a pris naissance dans la langue de la conversation, s'y est développé tout d'abord et n'a pénétré qu'ensuite et graduellement dans la langue littéraire".

## CHAPITRE II

### L'ADJECTIF, LE PRONOM, LE VERBE

#### 2.1. L'ADJECTIF

*Formes.* Les adjectifs sont répartis en AF en deux classes suivant la formation du féminin: ceux qui reçoivent une désinence spéciale au féminin (-e), et remontent aux adjectifs à deux terminaisons en LP (bons, bon), et ceux qui ont une même forme pour les deux genres et relèvent des adjectifs à une seule terminaison en LP (tendre, grant). Seulement, cette dernière variété comporte une particularité due à la vitalité de la déclinaison dans les noms et adjectifs du masculin, tandis que les adjectifs féminins sont indéclinables et connaissent une seule opposition, celle du nombre. Cf. bone — bones, grant — granz, tendre — tendres. L'adjectif du type tendre reste invariable au singulier et au cas sujet pluriel; il ne reçoit la flexion pluriel -s qu'au cas régime: sing. tendre — tendre, pl. tendre — tendres. L'adjectif granz rejoint les formes déclinables du premier groupe du nom et de l'adjectif à cette différence que -s de la flexion se combinant avec la consonne du radical -t, donne l'affriquée -z: sing. granz — grant, pl. grant — granz. Cf. sing. bons — bon, clers — cler pl. bon — bons, cler — clers. L'ancienne forme non analogique du féminin — grant, fort, subsiste dans quelques composés et noms propres formés en AF: grant-route (grand-route), raiz fors (raifort), Rochefort, etc.

Tout comme dans le nom, il existe une alternance de radical dans les adjectifs due aux changements phonétiques et, notamment, à la réduction des groupes consonantiques qui se forment de la combinaison de -s flexionnel avec la consonne du radical: sing. se(c)s — sec, pl. sec — ses; sing. vis — vif, pl. vif — vis. La vocalisation de l devant consonne crée une autre alternance: sing. beaus — bel, pl. bel — beaus.

L'opposition différentielle de radicaux caractérise également la valeur grammaticale de genre: *blanc* (<blancu) — *blanche* (<.blanca), *lonc* (<longu) — *longe* (<longa), *lare* (<largu) — *large* (<larga), *vif* (dvivu)—*vive* (<viva), etc.

Le comparatif et le superlatif relatif se forment au moyen des adverbes plus, moins; aussi dont le premier remplace les formes synthétiques des degrés de comparaison du latin: (...) si en furent mont plus fort et plus seur. (Vill.) L'emploi de l'article défini au superlatif ne s'étant pas encore généralisé, les formes des deux degrés peuvent coïncider: masc. clers — plus clers— (li) plus clers/fém. cler — plus cler — (la) plus cler. Par ex., Onbre li fet li plus bïaus arbres. (Yvain) Meillor vassal n'aveit en la curt nul. (Rol.) Le second terme de la comparaison est généralement introduit par la préposition de: N'i oui meillor vassal de lui. (Rol.) [...] que je fui plus petiz de lui. (Yvain) Les vestiges du superlatif latin en -issimus sont plutôt rares: altisme (altissimu), pesme (pessimu), seintisme ( sanctissimu), etc. Par ex., Sunt muntet sus el palais altisme... El Durendal, cum es bele et seintisme. (Rol.) Ces formes expriment le superlatif absolu: altisme = très grand. Par ailleurs, ce superlatif absolu utilise l'adverbe très et surtout molt ( mout): E li quens Guenes en fut multanguisables. (Rol.)

Par la suite, le français va éliminer les formes synthétiques en faveur de la construction analytique. Il ne lui restera que quelques rares formes supplétives; meillor > meilleur-, meindre > moindre.

## 2.2. LE PRONOM

Les formes de l'AF issues du latin présentent trois traits particuliers dont deux sont le vestige de l'état antérieur de la langue, tandis que le troisième prépare une évolution importante dans le fonctionnement ultérieur des pronoms.

1. Certaines classes de pronoms gardent en AF la forme du neutre (lo > le, ce).
2. A la différence des noms, la déclinaison de certains pronoms personnels et démonstratifs est plus riche, c'est une déclinaison à trois cas: cas sujet, cas régime direct, cas régime indirect (l'ancien datif ou quelquefois le génitif pluriel à valeur de datif).
3. Il s'est produit un dédoublement des formes dû à deux développements phonétiques différents suivant que les pronoms étaient toniques ou atones. En AF les formes dédoublées commencent à remplir des fonctions différentes qui vont se préciser en MF (V. pronoms personnels, pronoms possessifs, pronom relatif régime) Dans le même cadre syntaxique s'inscrivent aussi les pronoms démonstratifs. Seulement la répartition des fonctions se fait dans ces pronoms entre deux classes différentes (ecce + iste-ecce + ille) et non pas entre deux formes d'un même pronom comme c'est le cas des pronoms possessifs.

Les pronoms personnels. Formes. A part la constitution de deux classes de pronoms, issues des formes toniques, d'une part, et atones, de l'autre, deux autres particularités caractérisent les pronoms personnels, c'est la formation du pronom de la troisième personne absent en latin et le maintien du datif (régime indirect) pour cette même personne. Cependant, „il n'est pas impossible que tous trois aient conservé primitivement trois cas, car le datif mi (C. mihi) est encore vivant dans les dialectes du Nord-Est et de l'Est“ Dans le francien, la première et la deuxième personne n'ont que deux cas.

### Les pronoms des et 2<sup>e</sup> personnes

Nombre	Personne	cas		
		Sujet	Régime	
Singulier	Première	je (< eo < ego)	mei (< mé)	Atone me (< me)
	Deuxième	tu (< tu)	tei (< té)	te (< te)

Pluriel	Première		
	Deuxième	nos (< nos) vos (< vos)	

Les formes de la troisième personne demandent quelques éclair-cissements. L'aphérèse de la syllabe initiale (illo> lo, le\ ellui> lui-, ellor> lor) est due à l'emploi proclitique des formes dites atones „accrochées au verbe“. Dans certaines formes toniques de par leur origine l'aphérèse se produit sous l'influence des pronoms issus des formes atones (lui, lor, le). Par ailleurs la forme dite tonique au cas sujet garde la première syllabe (il, ele, els, eles). Le régime indirect au pluriel lor a emprunté sa forme à l'ancien génitif pluriel. Notons que le régime indirect du féminin li est peu à peu supplanté par la forme lui au cours de l'AF. Les deux genres tendent donc à avoir de bonne heure une seule et même forme — lui.

Les pronoms personnels proclitiques sont sujets à la soudure avec les pronoms toniques, les conjonctions, la particule négative: *jel*

### Les pronoms de la 3<sup>e</sup> personne (d'après F. Brunot.)

re	Nomb	Genre	Cas				
			Sujet	Rég. direct		Rég.indirect	
				Etymalogiquement		Etymalogiquement	
				tonique	a tone	ton ique	atone
lier	Singu	Masculin	Il-elli,ille	Lo,le-el,lo		Lu i-ellui	li-el,li
		Feminin	Ele-ella	la-el,la		li- ellei	li-el,li
		Neutre	El-ello		Lo,l e-el lo		
l	Plurie	Masculin	Il-elli,illi	Els,e us- ellos	Les -el,los	Lor-elloro	
		Feminin	Eles- ellas	Eles- ellas	Les -el,las		

(*jo le*), *sel* (<*si*, *se le*), *nel* (<*ne le*), *ses* (<. *si les*), *jel* (<*jo les*), *jas* (<. *jà les*). Ex.: *N'en parlez mais, se jo nel vos cumant.* (Rol.)

*La sunt neiez, jamais nés en verrez.* (Rol.) *Gavernal en ot un toloit A un forestier, quil tenait.* (Tristan)

Fonctions. En AF les formes sujets sont soit des proclitiques soit des enclitiques. Ex.: *Vos randra il, sel proverai.* (Yvain) *Jo irai, par vostre dun.* \

(Rol.) *Si dist, des l'oure qu'il fu nez ne manja il de tel formache.* (Ren.) Les pronoms en fonction d'objet précèdent toujours le prédicat, ce sont des proclitiques formant un groupe accentuai avec le verbe. Ils se placent devant la forme personnelle du verbe aux temps simples et aux temps composés, même si le participe précède l'auxiliaire. Ex.: *Ne Vamerai a trestut mon vivant. Li reis Marsilie m'ad tramis ses ménagés. OU l'avez, sur vos le jugent Franc.* (Rol.) Le pronom objet est toujours „attiré" par la forme personnelle à laquelle il se rattache; il figure alors sous sa forme conjointe (d'origine atone). C'est ainsi qu'en tant que complément d'un infinitif régi par le prédicat, le pronom se trouve non pas devant l'infinitif, mais précède directement le prédicat, sauf dans les propositions qui commencent par la forme personnelle. Alors, le pronom se place entre le verbe conjugué et l'infinitif qui en dépend. Ex.: *De sun avoir me voelt duner grant masse. En piez se direct, si li vint contredire.* (Rol.)

Par ailleurs, les formes disjointes (d'origine tonique) peuvent se trouver à la place des pronoms conjoints (d'origine atone) devant le verbe, pour des raisons de mise en relief ou bien avec un verbe impersonnel sans pronom sujet. Ex.: *Je toi pri. Si con moi semble.* Cf. *Moi est a vis; mais — il m'est a vis.* Dans l'ensemble, les formes disjointes sont largement utilisées vu leur emploi en toute position, non accentuée et accentuée. Par ex., avec et sans préposition, dans les propositions ou dans certaines parties de propositions — dépourvues de prédicat verbal en qualité de membre coordonné.

Ex.: *Vit Cligés chevalchet soi quart (= lui le quatrième). Ge te connais mialz que tu moi.* (Cligès) *Pur mei n'iras tu miel* (Rol.) *Il amat li elle lui.* (Marie) ,

Le pronom objet atone de la 3er personne peut être aussi une enclitique. C'est surtout le cas des propositions commençant par le verbe aux temps non composés: la forme affirmative de l'impératif et les propositions interrogatives. Ex.: *Getons le sur netre charrete.* (Ren.) *Connais la tu"?* Cf.

*Loerent vos alques de legerie. (Rol.)* Pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> personne, on emploie la forme tonique. Ex ; Chantes moi une rotruenge ! (Ren) Dunez mei l'arc que vos tenez el poign. (Rol) Par contre, quand la proposition commence par une conjonction, un adverbe ou un autre circonstanciel, le pronom atone objet est placé directement devant l'imparfait. Ex ; Car m'eslisez un barun de ma marche. Or le prenez de l'une part. (Ren) La forme négative de l'imparfait présente une variante de la même règle, puisque la proposition ne commence plus par le verbe, mais par la particule négative.

**Le possessif. Forme.** Le possessif exprime deux valeurs à la fois ; il indique la personne et l'idée de possession. En plus, tout comme le pronom personnel, le possessif présent en AF deux séries de formes suivant qu'elles sont issues du pronom latin accentué ou non accentué. C'est ce qui explique la multiplicité des formes dans le paradigme du possessif. Les formes accentuées présentent quatre radicaux variant selon le cas, le genre, le nombre et la personne ; le mien, le tien, la moie, la toue. Il n'y a que deux formes étymologiquement régulières ; 'mien-meum, soue-sua'. En revanche moie suppose 'mea'... en face du classique mea ; de même que tuen, suen postulent 'tuum', 'suum' et non point le classique 'tuum'. Il y a dans les deux cas différenciation de la voyelle accentuée ; le o fermé de *tóom* s'est ouvert en contact

### Le possessif

Genre	Nombre	Cas	Formes atones	Formes toniques
Masculin	Singulier	Sujet Régim e	Mes, tes, ses Mon, ton son	Li mien, le meon-mien Li tuens le tuen Li suens le suen
	Pluriel	Sujet Régim e	Mi, ti, si Mes,tes,s es	Li mien,les miens Li tuen, les tuens Li suen,les suens
Féminin	Singulier		Ma,m' ta,t' Sa, s'	La miene,moie La toue la soue
	Pluriel		Mes, tes,ses	La meies, moies les toues les soues
Masculin	Singulier		Nostre vostre lor,lur	Nostre vostre lour

	Pluriel	Sujet Régim e	Nostre, noz Vostre,vo z lor,lur	Nostre, nostres vostre, vostres, lour
Féminin	Singulier		Nostre vostre,lor lur	Nostre vostre lour
	Pluriel		Noz,voz, lor lur	Nostres vostres lour

de l’ofermé subséquent; le e ouvert de *\*mea* s’est fermé au contact de la voyelle ouverte a“

Plusieurs formes sont analogiques, refaites sur le modèle du cas régime, telles, par ex., *li miens, li tuens*, ainsi que les formes toniques du pluriel. Au XIII<sup>e</sup> s. la reconstitution analogique frappe les formes *le tuen* > *le tien* d’après *le mien*, *la toue* > *la toie* sur *la moie*, puisque l’alternance des radicaux devient redondante, c. à. d. dépourvue de fonction, marquée désormais par les flexions et l’article. Au XIII s. apparaissent les formes analogiques du féminin sur le modèle du masculin: *le mien* — *la mienne*. La formation du système (formes et valeur) va s’achever au XV<sup>e</sup> s.

Les formes atones sont plus fidèles à l’étymologie: sing. /meûs>

>*meos*> *mes* — *meam*> *meon*> *mon*\ pl. *mei*>*mi*, *meos*> *mes-*, sing. *mea*>*ma*, pl. *meas*>*mes*, etc. Les formes *lour, lor (lur)* sont dues au génitif pluriel du masculin du pronom démonstratif *ille* — *illorum*.Elles sont invariables et indéclinables.

Il importe de mentionner l’existence d’un possessif du féminin singulier employé devant un nom commençant par une voyelle (m’, t’, s’): *s’aventure, m’amur, m’amie*. Les deux dernières subsistent en FM: *m’amour* ou *mamour, mamie*. Ex.: *Quer or est s’aneme de glorie replenithe*. (Alexis)

*Le démonstratif. Formes.* Deux séries de formes du démonstratif sont dues à l’emploi de deux démonstratifs différents issus du latin *ille* et *iste* renforcés d’une particule déictique *ecce* ayant subi l’aphérèse ; *ecce illi* (par analogie avec *qui*)-(i)*cil*, *ecce isti*-(i) *cist*. Les formes avec initial sont des variantes accentuée ;

## Le démonstratif

Genre	Nombre	Cas	(i)cil	(i)cist
n Masculin	r Singulier	Sujet rég. Direct rég.indir	(i)cil (i)cel (i)celui	(i)cist(i) cest (i)cestuli
	pluriel	Sujet Règ.dire ct	(i)cil (i)cels- (i)ceus	(i)cist (i)cez
Féminin	r Singulier	Sujet Règ.dire ct Règ.indirect	(i)cele (i)celi	(i)sest (i)cesti
	Pluriel	Sujet Règ.dire ct	(i)celes	(i)cestes (i)cez

Seul le masculin singulier connaît trois cas, tandis que le féminin réunit en une seule forme deux valeurs — sujet et régime direct, qu’il oppose au cas régime indirect. Il existe en AF un pronom démonstratif neutre issu du pronom latin *hoc* (neutre de *hic*) renforcé de *ecce*: *ecce hoc*>*ço*. Sa forme varie suivant les dialectes: *iço*, *çou*, *ceu*, *su*, *de*, *ce*.

Les autres pronoms démonstratifs du latin sont tombés en désuétude, ne laissant que quelques rares traces dans les composés, tel, par *ex.*, *mesme a medepsemo C. met ipsimum*.<sup>4</sup> On retrouve la forme non intensifiée de *iste* dans les *Serments de Strasbourg*-, *d’ist di*. Les restes, de *ipse*>*eps*, *es* figurent dans les plus anciens textes: *Cil eps nun avret Evriu*. (St. Léger)

Par ailleurs conformément aux particularités des modifications phonétiques du groupe e + l + cons, dans chaque dialecte, le champenois connaît les formes *ciaus* et *caus* pour *ceus*, le lorrain — *(i)ceos*, les dialectes de l’Ouest — *(i) ceaus*.

**Fonctions.** L’opposition entre *(i)cist* et *(i)cil* porte en AF un

<sup>4</sup> Les variations dialectales s’expliquent par l’évolution différente des sons constituant les formes des démonstratifs. C’est ainsi qu’en picard k devant i, e passe à [tj] (ch — en graphie): *cist* = *chist*, *cil* = *chil*, *co*^*cho* (*che*). Le -s analogue au sujet singulier fait passer *chiss* à *chists*>*chis*, etc.

caractère sémantique, *(i)cist* désignant approximation et *(i)cil* — indiquant l'éloignement: *Or veit il ben d'Espagne le regnet E Sarra- zins, [...]. Luisent cil elme. [...] Ei cil escuz et cil osbercs safrez. (Rol.)* Le comte Olivier voit les Sarrasins de très loin, ce qui explique l'emploi du démonstratif *cil*. Cf. *Cist nus sunt près, mais trop nus est loinz Caries. (Rol.)* L'adverbe *près* dans le texte marque le rapprochement. *Les deux formes fonctionnent à la fois comme pronom et comme adjectif. Ainsi, ceste foiz voisine avec cele foiz. (Tristan), cele merveille — avec iceste merveille. (Marie) Ex.: Puis icel tens que Deus nos vint salver. (Alexis) Iceste chose nus doüses nuncier. (Alexis) Quar par cestui avrum boen adjutorie. (Alexis) Icist ferunt nos Franceis grant irur. (Rol.) Cele tressant et si s'esvoille. (Cligès)*

Cependant, la forme *(i)cist* est beaucoup plus fréquente en fonction adjectif qu'en celle de pronom, tandis que pour *(i)cil* les deux fonctions sont également familières. En particulier, c'est l'emploi devant un pronom relatif qui est propre à *(i)cil*. Il est à noter que les deux pronoms ne sont pas forcément accolés l'un à l'autre comme c'est le cas du FM. Souvent, ils sont repartis en deux propositions: [...] *celui tien ad espus Qui nus raenst de sun sanc precius. (Alexis) Se cil l'ocit, qui se deffant. (Yvain)*

Notons encore un emploi du pronom démonstratif *cil* très fréquent en AF: il sert de synonyme tonique au pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne *il*. Sa propre valeur démonstrative est alors affaiblie ou bien éclipsée totalement. *Chascuns del sanc grant masse i pert. Mont afeblis- sent anbedui. Cil fiert Erec, et Erec lui. (Erec) Cele part cort, ou il la voit. (Erec)*

**Le pronom relatif. Formes.** Le LP marque une tendance nette à assimiler le féminin au masculin à cause de l'unité des formes aux cas régimes. Cf. *sororem eorum quod...* (Gr. Tur.) En AF le cas prend le dessus sur le genre dans la répartition des formes de *qui* et de *que*, invariables au nombre.

Sujet-qui (ki)

Régime direct-que (quet)

## Régime indirect-cui

Le pronom neutre possède deux formes, atone (*que*) et tonique (*quel*), il est indéclinable: *Jeo ne sai quel*. (Marie)

Le relatif *quel* est à la fois pronom et adjectif. Le féminin n'a que les formes du singulier et du pluriel: *quel* — *quels*. Le masculin se décline sur le modèle—granz: sing. *quels* — *quel*, pl. *quel* — *quels*. Le pronom relatif avec article — *liquels* a la même déclinaison: il n'apparaît qu'à la fin du XIIe s., mais reste rare jusqu'au XVIe s. Dès ses origines, le français fait l'acquisition d'une forme spéciale pour le complément du nom, et notamment d'un adverbe de lieu renforcé de la préposition *de* — *unde*>*dont* *Pour une imagene dunt il oit parler*. (Alexis) *Et bons poissons [...]. Dont lor paniers sont bien enpliz*. (Ren.) Or, le pronom *dont* garde encore sa fonction adverbiale étymologique ('d'où'): [...] *ainz alerent es barges dunt il erent venu*. (Vill.) *Et ce mout volantiers savroie. Don cele force puet venir*. (Yvain) Les mêmes formes, sauf *dont* et *que* (masc., fém.), sont employées en tant que pronoms interrogatifs. *De quei avez pesance*} (Rol.)

**Fonctions.** Les fonctions syntaxiques des pronoms sont conformes aux cas. *N'avez baron ki jamais la remut. Si recevrai la lei que vos tenez*. (Rol.) *Cil a cui mes cuers s'abandone*. (Cligès) *Cui je sui donée et plevie*. (Cligès)

*Cui* s'emploie avec et sans préposition: il se rapporte surtout aux personnes: *Remembre li de la reine Cui il ot promis an plevine Que...* (Erec)

La forme *cui* ayant changé d'accentuation,— *c(u)l* se confond de bonne heure avec *qui* et s'emploie comme sujet. L'usage de plus' en plus fréquent de la préposition *à* pour désigner les rapports rendus autrefois par le datif, favorise la disparition du régime indirect *cui*. Il convient de préciser qu'on utilise *qui* en AF avec et sans antécédent; *Celui qui por li se travaille*. (Erec) *N'avroit soudoier en sa terre Qui miex le servist de sa guerre*. (Tristan)

Le pronom neutre tonique *quei* précédé d'une préposition se rapporte

aux choses inanimées; mais depuis le XIII<sup>e</sup> s. son usage s'étend.

il désigne les animaux et les personnes: *Seignors, du vin de qoi il burent.*  
(Tristan) *Li Sarrazins ...de quoy il avaient fait tour chievetaïn.* (Joinville)

Le relatif neutre *que* est employé comme sujet indéfini, avec ou sans antécédent, bien que concurrencé par la forme *qui* (*ce que* > *ce qui*): *Deus, feit il, que m'est avenu\* (Cligès) *Di que te semble.* (Marie) Cf. les survivances de cet usage en FM: *advienne que pourra, coûte que coûte, faites ce que bon vous semble.*

### 2.3. LE VERBE

Le verbe conserve mieux que le nom le caractère synthétique bien qu'il fait une large place à l'analyse. Les formes synthétiques latines sont doublées en AF de formations analytiques à tous les échelons du système verbal: temps, mode, voix, aspect. A la suite des modifications phonétiques, la structure morphologique du verbe perd de sa netteté et présente une grande variété de formes parfois vides de sens (par ex., l'alternance des radicaux).

Les formes non-personnelles. Formes et fonctions. Ce sont l'infinitif, le participe présent, le participe passé et le gérondif.

L'emploi verbal se présente dans les constructions suivantes:

a) en combinaison avec le verbe *aler* (*s'en aler*) pour traduire la durée et la progression d'une action: *Pur un sul levre vat tute jur cornant...* (Rol.) *Parlé as a ton amant Qui por toi se va morant.* (Auc.);

b) en combinaison avec un pronom possessif le gérondif est employé isolément, le plus souvent avec les verbes *oïr* et *veeir*: *Desfi les ci, sire, vostre veiant.* (Roi.) Au début, le gérondif n'est pas précédé de *en*. L'ancien usage se fait voir dans les locutions figées *chemin faisant*, *tambour battant*.

**Les formes personnelles.** Le verbe possède six catégories grammaticales: le mode, le temps, la voix, l'aspect, la personne et le nombre.

Le nombre ne se réalise qu'à la troisième personne (*portet* — *portent*), les deux premières ne formant pas une opposition uniquement quantitative (cf. 1<sup>re</sup> pers. du sing. — *je*; 1<sup>re</sup> pers. du pl. — nous = *je + vous autres*, etc.).

La personne est exprimée surtout par la flexion et en partie par les pronoms sujets.

Le verbe connaît quatre modes dont chacun comporte plusieurs formes temporelles, à part l'impératif: indicatif, subjonctif, impératif et conditionnel; celui-ci est un apport roman.

Les formes temporelles sont à quelques exceptions près celles du FM. L'Indicatif compte huit temps dont quatre sont des formes simples (présent, imparfait, passé simple, futur simple) et les autres — des formes composées (passé composé, plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur). Le Subjonctif a deux formes simples (présent, imparfait) et deux formes composées (passé, plus-que-parfait). Le Conditionnel n'a que deux temps: présent et passé dont le deuxième présente une forme analytique.

La voix comporte quatre séries: l'actif, le passif, le réfléchi et le factitif.

Quant à l'aspect, il ne présente pas d'oppositions aussi nettes que les autres catégories du verbe. Toutefois l'AF distingue l'achèvement et le commencement de l'action, la durée illimitée et la progression qu'il exprime à l'aide des formes temporelles et des tours périphrastiques.

**Présent de l'indicatif.** Les formes en sont régulières, elles proviennent des formes correspondantes du latin, à l'exception de la flexion -ons dont l'origine reste incertaine.

A part les verbes du deuxième groupe, tous les autres connaissent la flexion zéro à la première personne du singulier. Il importe toutefois de noter que quelques verbes du premier groupe ont la flexion -e, appelé -e d'appui (*entre, tremble, etc.*), dû au développement phonétique de – flexionnel précédé d'un groupe de consonnes, dont la seconde est une sonante

1 <sup>er</sup> groupe	2 <sup>er</sup> groupe	3 <sup>er</sup> groupe		
		veoir	rendre	dormir
Chant ( <i>entre</i> )	finis ( <i>fenis</i> )	vei	Rent	dorm
Chantes	finis	veis	Renz	dors
Chantet	finist	Veit	Rent	dort
Chantons chantez	finissons	Veons	Rendons rendez	dormons
chantent	finissez	Veez	rendent	dormez
	finissent	veient		dorment

La flexion -iez à la deuxième personne du pluriel est également la conséquence immédiate des modifications phonétiques de la voyelle accentuée après les consonnes postlinguales c, g : *cargatis*>

> *chargiez, laxatis>laissiez, etc.*

### Imparfait de l'indicatif

1 <sup>er</sup> groupe	2 <sup>er</sup> groupe
chanto(u)e, chanteie	finisseie
chanto(u)es, chanteies	finisseies
chanto(u)t, chanteit	finisseit
chantions	finissions
chantiez	finissiez
chanto(u)ent, chanteient	finisseient

**Passé simple** ( parfait). Le passé simple constitue un système de formes très complexe. En AF la distinction entre formes fortes et faibles est très nette. Les premières sont accentuées tantôt sur la désinence, tantôt sur le radical; les secondes portent l'accent sur la désinence.

Les verbes des deux premiers groupes et quelques-uns du troisième forment des parfaits faibles, en tout quatre types

Chanti

Perdi

Dormi

Sur le modèle de *valeir* se conjuguent les verbes *morir, corire, etc.* Par analogie avec les formes de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel, **-s-** passe à la 1<sup>re</sup> personne: *chantasmes, perdismes, dormismes, valusmes.*

Les parfaits forts présentent des variétés hétéroclites alternant les thèmes monosyllabique et dissyllabique. Selon la finale de la désinence, on distingue les parfaits sigmatiques (*mis*) et asigmatiques (*vi*). En voici les séries essentielles.

**Veir** > veoir: vi — veimes veîs veistes vit  
virent

**Venir**: vin— venimes venis— venistes  
vint vin(d)rent

**Metre**: mis mesimes

mesis mesistes mist mistrent

L'analogie aidant, les verbes *prendre (pris), faire (fis), idre (dis), etc.* ont finalement le même paradigme. Au cours du XIII<sup>e</sup> s. le **-s-** in-

tervocalique du dernier type s'amuît, et les parfaits en -s rejoignent ceux en -i.

Les parfaits forts en -u relèvent du latin *habui, debiii, sapui, potui*. Ce sont les verbes français *avoir, devoir, savoir, plaisir (plaire), taisir (taire), poeir*, etc. qui se conjuguent d'après ce type.

Avoir ; oi, ous, o(u)t    oumes, oustes o(u)rent

Devenir ; dui, deus, dut    deumes, deustes, durent.

**Futur et futur dans le passé** remontent aux constructions périphrastiques du LP avec le verbe *habere*: *cantare hà(b)eo* > *can- taraio* > *chanterai*. Ainsi la forme analytique du LP évolue en forme synthétique en AF. Elle comporte les mêmes désinences pour les verbes de tous les groupes.

<b>Futur simple</b>	<b>Futur dans le passé</b>
chanterai	chantereies
chanteras	chantereies
chanterat	chantereiet
chanterons	chanterions
chanterez	chanteriez
chanteront	chantereient

A la suite des changements phonétiques, le thème et la désinence, dans certains verbes, fusionnent. C'est ainsi qu'il existe *verrai (veeir), orrai (oïr), dorrai (doner), merrai (mener)*-, ceux-ci alternent avec les formes régulières à partir de l'infinitif: *doner — donerai*. Deux formes du verbe *estre* coexistent à l'époque: l'ancienne (*ier, iers, iert, termes, iertes, ierent*) et la nouvelle — *serai*. La valeur modale primaire de la construction (cf. j'ai à chanter) fait place à la valeur temporelle du futur.

**Formes simples du subjonctif.** Deux temps de coniunctivus latin subsistent en AF, le présent et le plus-que-parfait; celui-ci formé sur le parfait (*chantas- chantasse*) remplace l'ancien imparfait.

*Present*

*Imparfait*

Chant	finisse	chantasse	rendisse
Chanz	finisses	chantasses	rendisses
Chant	finisset	chantast	rendist
Chantons	finissons	chantissons	rendissons
chantez	finissez	chantissez	rendissez
chantent	finissent	chantassent	rendissent

Le verbes du 2<sup>e</sup> groupe ont les mêmes formes au présent et à l'imparfait à part la 3<sup>e</sup> personne du singulier: *finisset* — *finist*.

Notons que certaines désinences du présent du subjonctif et, notamment, celles du pluriel et de la 1<sup>re</sup> personne du singulier, coïncident avec les désinences dans les verbes du 1<sup>er</sup> groupe du présent de l'indicatif. La forme ne s'est donc pas encore constituée définitivement en AF.

On rencontre cependant les cas de non-accord qui deviennent fréquents à partir du XIII<sup>e</sup> s.: *Dame, dist ele, jo at fait si grant perte.* (Alexis) Cf. *Sire Alexis, tanz jorz t'ai desidret Et tantes lairmes por le bon cors ploret.* (Alexis) *Messe e matines ad li reis escultet.* (Rol)

Etant cependant l'auxiliaire type du passé, *avoir* supplée souvent l'auxiliaire *être* dans la conjugaison d'un grand nombre de verbes intransitifs.

**Les temps. Valeurs et emplois.** L'emploi des temps est différent de celui du FM, car la différenciation des valeurs n'est pas encore nette, du moins au début, vu la coexistence des temps hérités souvent polyvalents, tel, par exemple, le passé simple, et des formes nouvelles en état de constitution, tels les temps composés. Notons également un certain recul dans l'emploi de l'imparfait en LP et en très ancien français.

Le passé simple désigne une action accomplie sans aucun rapport avec le présent. A la différence du FM, il est employé non seulement dans la narration mais aussi dans le langage de la conversation: *Jo vi Adam mais trop est fols.* (Adam) *Ele me dona mal conseil.* A'i Eve\ (Adam) *Qu'as tu dune fet7...* *Jeo chantai.* (Marie) Le passé simple sert également à exprimer un état

et une action qui dure. Ce sont surtout les verbes imperfectifs qui se prêtent à cet emploi (*estre, aveir, amer*). En très ancien français toutes les descriptions sont au passé simple, les premiers textes ne connaissent guère l'imparfait. En voici quelques exemples: *Buona pulcella fut Eulalia.* (Eul.)  
*Dreit a lalice, ço fut citet mult bele.* (Alexis)

Le passé composé exprime le temps et l'aspect. L'action qu'il traduit se passe au passé, mais de par son résultat est liée au présent: *Ço dist li pedre: Chier filz, cum t'ai perdu\* (Alexis) *Sur tuz les altres est Caries anguissus: As porz d'Espagne ad lesset sun nevold.* (Rol.) (et il y est à ce moment).

C'est là la différence entre les deux passés, le passé simple et le passé composé, qui est sentie dans les plus anciens textes français.

Nous empruntons aux auteurs de *l'Histoire du français* » les exemples de l'emploi des deux temps dans un même contexte, prouvant la différence des valeurs du passé simple et du passé composé.

*Li cuens Roliant se jut desuz Sur l'erbe verte s'i est culchet un pin  
adenz,*

*Envers Espagne en ad turnetDesuz lui met s'espee e l'olifan, sun  
vis.Turnat sa teste vers la paiene gent.* (Rol.)

La phrase *il a tourné son visage du côté de l'Espagne* marque l'état (son visage est tourné...), tandis que dans le deuxième fragment il s'agit de plusieurs actions successives accomplies dans un moment du passé.

L'imparfait ainsi que le plus-que-parfait est plutôt rare dans les textes avant la fin du XIIe s. L'imparfait désigne surtout une action qui dure et moins souvent l'état dans le passé. Exemples; *Chascuns partout une branche d'olive.Apres iço i est Neimes venud: Meillor vassal n'aveit en la curt nul.* (Rol.) Cf. ci-dessus l'exemple sur le passé simple dans un même contexte.

**Les modes. Valeurs et emplois.** Bien que le subjonctif soit en recul par rapport au latin et, en particulier, pour exprimer l'optatif et la concession, ce mode reste en vigueur en AF qui marque une nette préférence pour les caractéristiques

modales. L'optatif va décliner pour disparaître en FM qui n'en connaît que quelques locutions plutôt âgées: Vive la liberté Périssent les ennemis! Plût à Dieu que...! Puisse-t-il revenir!

Le subjonctif exprime divers sentiments ou volontés du sujet (désir, ordre, incertitude, crainte, souhait) ainsi que toutes sortes de nécessités. Ce qui est particulier pour l'AF c'est que le subjonctif **est** usité non seulement dans les subordonnées, mais aussi dans les propositions indépendantes sans la particule *que*.

Le conditionnel est usité dans les deux parties d'une phrase complexe quand la subordonnée est introduite par le pronom relatif *qui*, ce qui est propre seulement à l'AF: *En merveilleus los le metroit Qui le senglier prendre porroit.* (Mar. Fr., Guing, emprunté à N. Katagoch-tchina)

L'impératif. Certains verbes n'ayant pas gardé les formes latines les ont remplacées par le subjonctif ce qui pourrait s'expliquer à partir de leur valeur lexicale. En effet, ce sont les verbes qui ne sauraient exprimer l'ordre de par leur sens aussi ont-ils emprunté les formes du subjonctif indiquant plutôt une impulsion: *estre, aveir, soveir, poeir, voleir.*

## CONCLUSION

L'analyse des parties du discours montre que :

1. Pour exprimer la catégorie du genre, le nom a besoin d'autres moyens que la flexion ; ces moyens se forment en ancien français à la base syntaxique. L'article français originaire des mots indépendants latins, un démonstratif et un numéral, perd peu à peu son indépendance syntaxique pour devenir mot-outil. Déjà en ancien français, l'article exprime les catégories grammaticales du nom, en particulier, la catégorie du genre.

2. Pour exprimer les catégories du nombre et du cas, la flexion nominale -s est suffisante; l'opposition de l'absence ou de la présence de l's forme le système de la déclinaison en ancien français renforcée par les déterminatifs, l'article en particulier, qui deviendra forme du nom, et par les prépositions qui, syntaxiquement synonymes du cas régime, soulignent l'opposition du sujet et du complément.

3. Un nouveau système d'indicateurs des catégories grammaticales du nom s'annonce donc en ancien français. C'est le système de mots-outils anciennement indépendants dont la grammaticalisation passe en ancien français. L'article et la préposition acceptent la fonction de la flexion nominale, celle de marquer les catégories grammaticales du nom. Leur position antérieure par rapport au mot auquel ils se rattachent établit le nouvel ordre des morphèmes : le morphème lexical suit le morphème grammatical. Avec cela, le nouveau système de détermination grammaticale et sémantique du nom se forme dans la langue, où l'article occupera sa place. -La reconstruction morphologique du nom jouera un rôle important dans ce procédé.

### Formes de l'adjectif

La forme de l'adjectif exprime les catégories grammaticales du genre, du nombre, du cas et des degrés de comparaison.

La catégorie du genre permet de répartir tous les adjectifs de l'ancien français en deux groupes : le groupe opposant les formes du féminin et du masculin, et le groupe ne distinguant pas le féminin ni le masculin.

Le premier correspond aux adjectifs latins terminés en -us, -a, -um déclinaison de rime un pluriel unes.

La place de l'adjectif n'est pas fixée, l'adjectif peut suivre «ou précéder le nom indifféremment, cette liberté est conservée jusqu'à l'époque moderne où « la place de l'adjectif n'étant pas absolument imposée par l'usage ni par la grammaire, les écrivains conservent en général la possibilité de déplacer l'adjectif pour produire des effets variés»

La brève analyse des formes d'adjectifs en ancien français a montré que :

1. L'adjectif ne se distingue pas du nom par la flexion du nombre et du cas. La déclinaison des adjectifs est la même que celle des noms.

2. La différence entre le nom et l'adjectif apparaît quand on étudie les moyens d'exprimer le genre qui est une catégorie grammaticale chez les adjectifs et une catégorie lexicogrammaticale chez les substantifs. Le genre des adjectifs est exprimé dans la forme synthétique flective, tandis que le genre des substantifs est exprimé, déjà en ancien français, par excellence dans la forme analytique. L'opposition privative des articles li, uns (masc.) — la, une (fém.) sert à marquer le genre des substantifs.

3. Les degrés de comparaison sont exprimés en ancien français par le moyen d'adverbes (moyens analytiques). Les formes étymologiques flectives survivent dans un petit nombre d'adjectifs qui en tant que formes très usitées sont archaïques.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Banniard M. , *Du latin aux langues romanes*. Nathan, Paris, 1997.
2. Camproux Charles, *Les langues romanes*. P. U. F., Paris, 1974.
3. Charles Camproux, *Les Langues romanes*, PUF, Paris, 1979.
4. Édouard Bourciez, *Éléments de linguistique romane*. Paris, 1967.
5. Guiter, H. , *Du latin aux langues romanes: évaluations quantitatives, La latinité hier, aujourd'hui, demain*. Avignon. Paris, 1978.
6. Le site sur l'enseignement des langues régionales dans l'académie
7. de Bordeaux.
8. Mireille Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, 2002.
9. Paul Teyssier, *Comprendre les langues romanes, du français à l'espagnol, au portugais, à l'italien & au roumain, méthode d'intercompréhension*. Paris, Chandeigne, 2004.
10. Picoche Jacqueline & Marchello-Nizia Christiane, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan Université, 1994.
11. Pierre Bec, *Manuel pratique de philologie romane*. Paris, 1970.
12. Ronjat, J. , *Grammaire historique des parlers provençaux modernes*. ed. Montpellier, Paris, 1930.
13. Walter Henriette, *L'aventure des langues en Occident*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1994.
14. Witold Manczak , *Le problème de l'habitat primitif des Indo-Européens*. Paris, 1984.
15. 14.Witold Manczak, *Nouvelle classification des langues romanes*. Paris, 1991.
16. 15.Yves Montenay, *Le français et la mondialisation*, Les Belles lettres, Paris, 2005, 321 pages.
17. [www.europe.fr](http://www.europe.fr)
18. [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)
19. [www.fr.wikipedia.org](http://www.fr.wikipedia.org)